

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1956

6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMpte RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 26 Octobre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ LA COMBE

1. — Loi de finances pour 1979 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6709).

M. le président.

Radiodiffusion et télévision.

M. Le Tac, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. de Préaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Lecat, ministre de la culture et de la communication.

MM. Filloud,
Madelin,
Leroy, le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 6720).

PRÉSIDENCE DE M. RENE LA COMBE,

vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (2 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n° 560, 570).

J'informe d'ores et déjà l'Assemblée qu'en raison du retard pris dans la discussion budgétaire, en accord avec le Gouvernement et la commission des finances, l'examen des crédits du ministère du travail et de la participation sera interrompu ce soir vers une heure et repris demain matin à neuf heures trente, la discussion des crédits du ministère de la santé publique étant normalement maintenue à la suite de l'ordre du jour.

Mes chers collègues, la séance d'hier soir a duré jusqu'à quatre heures du matin. Je me permets donc d'insister pour que chacun des orateurs inscrits respecte son temps de parole.

RADIODIFFUSION ET TELEVISION

M. le président. Nous abordons l'examen de la ligne 70 de l'état E annexé à l'article 54 et de l'article 62, concernant la radiodiffusion et la télévision.

La parole est à M. Le Tac, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Joël Le Tac, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, à l'instant même où je prends la parole, j'ai quelque scrupule à m'adresser à vous en termes de reproche.

Ce n'est que récemment que vous avez pris en charge la tutelle de la RTF. Aussi l'usage de la rhétorique parlementaire veut-il que ce soit vous qui recueilliez les fruits amers des erreurs — j'allais dire : de votre prédécesseur, pour autant que vous en ayez eu un.

M. Alain Bonnet. Ce n'est la faute de personne !...

M. Joël Le Tac, rapporteur spécial. En effet, depuis trois ans au banc du Gouvernement, c'étaient les ministres chargés des relations avec le Parlement qui avaient à débattre, avec les rapporteurs aussi bien de la RTF que de l'information, des graves problèmes qui se faisaient jour dans le vaste domaine de l'audiovisuel et de la communication. Personne ne peut certes nier leur dévouement et leur bonne volonté ; mais, le rideau tombé, ils se voyaient aussitôt dessaisis du lourd dossier de la RTF qu'un haut fonctionnaire remportait prestement sous son bras pour le plonger pendant un an dans le secret de son cabinet jusqu'au prochain débat budgétaire.

Faute d'interlocuteur valable, le contrôle parlementaire, pourtant renforcé par la loi de 1974, s'est exercé d'une façon imparfaite, les rapporteurs, comme la délégation parlementaire, ne pouvant compter que sur le bon vouloir des responsables de la RTF pour connaître des affaires de ce qui est en fin de compte le « dénominateur commun » de tous les Français.

Vous voici donc chargé de ce dossier de la RTF. Je m'en réjouis, même si sa lourdeur, sa complexité et le caractère inquiétant qui s'y attache cette année ne sont pas de nature à éveiller chez vous un véritable enthousiasme, malgré le caractère souriant de votre personnalité.

Tout repose désormais sur vous, qui êtes innocent de la crise dans laquelle se débat actuellement la RTF.

Ce n'est pas faute pourtant des avertissements — des voix dans le désert — prodigués depuis quatre ans, aussi bien par votre rapporteur que par mes collègues du Sénat. Ils n'ont rencontré que l'optimisme souriant des uns, la condescendance des autres et surtout l'épais silence gouvernemental. Nous n'avons pas l'amère satisfaction d'avoir eu raison, mais l'infini regret de ne pas avoir été entendus.

Depuis quatre ans, en particulier, je me suis ingénié à suivre pas à pas l'évolution de la situation de l'organisme qui est actuellement au centre de la crise, la SFP, annonçant inlassablement, rapport après rapport, qu'un jour ou l'autre on aboutirait à une crise financière et sociale qui compromettrait l'existence même de cette société.

Nous y voici donc, et il faudra bien trouver une solution, sinon tout l'édifice dressé par la loi de 1974 s'en trouvera gravement ébranlé.

Soyez certain, monsieur le ministre, que nous ferons tout pour vous y aider.

Je ne répéterai pas à cette tribune les chiffres, preuves et arguments contenus dans mon rapport écrit que certains journalistes ont qualifié un peu abusivement de « bombe Le Tac ».

M. Alain Bonnet. Ce n'était qu'un pétard ! (Sourires.)

M. Joël Le Tac, rapporteur spécial. A ce propos, devant l'avalanche des communiqués émanant de certaines sociétés de programme, je tiens à souligner que tous les chiffres cités dans mon rapport écrit m'ont été communiqués par les sociétés de programme, le Centre d'étude et d'observation des programmes et la Régie française de publicité, pour les domaines les concernant.

Je me contenterai de développer les observations que la commission des finances n'a fait l'honneur d'adopter, certaines à l'unanimité. Elles constituent d'ailleurs, surtout par les propositions positives qu'elles contiennent, une réponse à vos préoccupations, laquelle — je l'espère — ne peut que vous conforter dans l'aide dont vous avez besoin pour le règlement des problèmes que vous affrontez actuellement.

Je commencerai donc par la dernière observation, qui s'inscrit dans la logique de la nécessité d'un aménagement de la réforme de 1974. Je dis cette fois-ci : aménagement, et non réforme de la réforme, la volonté réformatrice des législateurs de 1974 n'étant pas allée jusqu'à prévoir qu'après tout cette loi pourrait comporter quelques faiblesses qu'il conviendrait de réparer.

Depuis deux ans, la commission propose qu'un organisme coordonnateur soit chargé de la répartition des ressources entre les sociétés de programme.

En effet, en matière de répartition de la redevance, les résultats des travaux de la commission chargée de cette tâche font apparaître ce qu'ont de passablement dérisoires des méca-

nismes et des calculs extrêmement compliqués qui aboutiront en 1979 à des modifications représentant 0,4 p. 100 du volume total de la redevance, et 8 p. 100 des dotations préciputaires effectuées par les pouvoirs publics.

J'ajoute que le coût du fonctionnement de ce mécanisme est de l'ordre de 16 millions de francs, soit un montant supérieur à celui des sommes déplacées entre les sociétés de programme par la commission de répartition de la redevance.

En outre, ce mécanisme ne peut à la rigueur s'appliquer qu'aux deux sociétés qui disposent des mêmes moyens et s'assignent les mêmes objectifs, soit TF 1 et Antenne 2, certainement pas d'FR 3, qui diffuse un volume de programme égal au tiers de celui de TF 1 et d'Antenne 2, et est soumise par son cahier des charges à de nombreuses servitudes, comme l'obligation de diffuser des films et les émissions régionales, et d'ouvrir l'antenne des « tribunes libres » aux associations qui le demandent.

Quant à Radio France, il n'existe aucun critère valable de comparaison, en tout cas pas avec les sociétés de télévision, qui permette de récompenser et de sanctionner à la fois son audience et la qualité de ses programmes.

Il apparaît donc que ce mécanisme est injuste, inutilisable et dérisoire, qu'il convient d'en préconiser la refonte sinon la suppression. Mais le plus grave de ses défauts est sans nul doute qu'il crée artificiellement entre les sociétés un climat de concurrence très éloigné de l'esprit d'émulation qui devait les animer. Le précédent président d'Antenne 2 avait déploré à plusieurs reprises ce qu'avait de malsain dans un service public le développement d'une fausse compétition basée essentiellement sur la conquête du plus grand nombre d'auditeurs. Il venait pourtant du secteur privé et logiquement aurait dû se sentir moins tenu par les exigences du service public que nombre de dirigeants actuels issus de la haute administration.

S'étant rendu à l'évidence des effets néfastes de cette recherche effrénée du meilleur taux d'écoute par rapport aux exigences de la qualité et de la création, il a souhaité que le mécanisme qui créait les conditions de cette fausse concurrence soit modifié, sinon supprimé.

C'est pourquoi la commission des finances propose que soit créé un organisme coordonnateur auquel les sociétés de programme seraient associées, afin de répartir la redevance. Dans ce nouveau système, on pourrait envisager de reconduire les ressources de chaque société, en tenant compte du glissement des coûts d'une année sur l'autre, à l'instar des services votés, alors que les montants de redevance disponibles donneraient lieu à l'attribution de préciputs et de primes à la qualité, selon un mécanisme allégé qui ne tiendrait plus compte de l'audience.

La deuxième partie de cette observation concerne la SFP et ses rapports avec les sociétés de programme de la télévision. Je tiens à préciser que cette observation, déjà adoptée l'an dernier par la commission des finances, démontre à quel point cette commission s'inquiétait à juste titre du relâchement progressif des relations entre la SFP et les sociétés de programme, relâchement qui a largement contribué à aggraver la situation actuelle de la SFP.

Cette distorsion est issue principalement du sentiment désagréable ressenti par les sociétés de programme d'avoir à participer au règlement d'une obligation alimentaire versée à la SFP, alors que l'ambition des présidents de société était de développer leurs productions internes et leurs coproductions, aussi bien dans un désir de bonne gestion que dans celui de mieux asseoir leur indépendance dans l'esprit de la loi de 1974.

Il était naturel et humain qu'au fur et à mesure que l'obligation alimentaire diminuait chaque année en volume jusqu'à disparaître en 1979, les sociétés se tournent vers d'autres sources que la SFP, à moins de contrainte.

L'absence de ministre de tutelle aggrava cette tendance. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Il convient donc de renforcer les liens des sociétés de programme avec la SFP au lieu de les distendre.

Mieux vaut rapprocher le tabouret du piano, que le piano du tabouret, comme dans le gag immortalisé par le clown Grock.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Oui, mais qui est le tabouret ?

M. Joël Le Tac, rapporteur spécial. La commission des finances propose donc que la survie de la SFP soit assurée par le transfert de la moitié de son capital aux sociétés de télévision.

Ainsi pourrait être facilité dans une large mesure le nécessaire effort de planification pluriannuelle des commandes qui doit être entrepris entre les sociétés et la SFP. Mais, là aussi, il est nécessaire de faire disparaître la « névrose de la concu-

rence » que le système de la clef de répartition entretient entre les sociétés de programme. On imagine mal des adversaires, même courtis, réunis autour du tapis vert d'un conseil d'administration.

Mais — et c'est la dernière proposition figurant dans la troisième observation de la commission des finances — il faudrait que les sociétés de programme aient la certitude que la part de redevance qu'elles consacrent à la création audiovisuelle ne s'éparpille pas dans des activités qui ne les concernent pas.

C'est pourquoi la commission a souhaité qu'on établisse une séparation nette entre les activités de service public liées à la production audiovisuelle, qui devraient rester à la SFP, et les activités commerciales de production cinématographique, lesquelles pourraient être confiées à une filiale, organisme commercial qui s'assurerait, sous forme de prestations techniques, le concours obligé de la SFP, ce qui empêcherait que cette séparation n'entraîne le licenciement du personnel concerné.

Je reviens donc à la première observation volée par la commission des finances. Elle concerne l'Institut national de l'audiovisuel.

Cet institut, né de l'initiative parlementaire dans la nécessité d'assurer la gestion du domaine indivisible de l'ex-ORTF, se trouve aux prises depuis un an avec de sérieuses difficultés financières, en raison du caractère aléatoire des 50 p. 100 de ses recettes qui ne sont pas garantis. Une convention pluri-annuelle entre l'institut et l'Etat pourrait être établie, qui permettrait de préciser les objectifs de l'INA et en fixerait les priorités.

A ce propos, je voudrais, monsieur le ministre, vous rappeler votre déclaration dans laquelle vous définissiez les orientations majeures de votre politique en matière de télévision : encourager la création en constituant un fonds spécial et faire procéder à des études sur le développement des nouveaux modes de communication en renforçant les moyens du Haut conseil de l'audiovisuel.

Or la loi de 1974 a créé l'Institut de l'audiovisuel dont une des missions essentielles est d'encourager la création et de faire des études. Comment alors ne pas s'interroger sur le fait que l'Institut de l'audiovisuel n'ait pas été seulement cité dans votre déclaration ?

L'inquiétude du personnel est d'autant plus vive qu'il craint qu'ainsi vous ne reconnaissez pas à l'institut la capacité de poursuivre efficacement son effort de recherche, d'autant plus que l'accomplissement des autres missions de l'INA se heurte à de nombreuses difficultés.

Concernant les archives, vous n'êtes pas sans savoir que les sociétés de programme se plaignent des difficultés qu'elles rencontrent pour y accéder. C'est que, dans le cadre de l'ORTF, ce service était intégré aux services de production. Il en est maintenant indépendant et fait passer souvent par nécessité avant toute chose les considérations de conservation. De là vient également qu'en trois ans aucun accord n'a pu être trouvé avec FR 3 pour la gestion des archives des stations régionales et qu'aucune véritable ouverture du patrimoine au public n'a été réalisée.

Quant à la formation professionnelle, les professionnels de la radio-télévision ont été peu à peu remplacés par des professionnels... de la formation. La qualité de la formation s'en ressent, la sociologie politique ayant souvent pris la place de la technique dans l'enseignement.

Quant à la distribution culturelle, c'est-à-dire la distribution internationale de programmes de télévision, partie de l'action internationale dévolue à l'INA par décret du 14 novembre 1974, elle pose certains problèmes.

Cette action, jumelée à la formation professionnelle, s'appuie sur un service d'exploitation de moyens techniques dont les coûts de prestations pèsent assez lourdement sur le budget du service de distribution.

Par ailleurs, la diffusion des programmes ayant de moins en moins recours aux archives de l'INA, la plupart des programmes ayant déjà été très largement exploités, l'institut doit faire appel aux émissions des sociétés de programme. Or celles-ci manifestent une certaine réserve devant une telle forme de distribution qui gêne la commercialisation de leurs programmes à l'étranger.

Ainsi, les structures de l'INA, les réserves des sociétés de programme handicapent très sérieusement la distribution des programmes à l'étranger, au point que les deux départements ministériels finançant cette action — affaires étrangères et coopération — prennent ce prétexte pour étudier séparément la possibilité de faire assurer cette distribution par d'autres moyens que ceux de l'INA.

Tout cela a évidemment contribué aux difficultés financières de l'établissement. Des recettes espérées ont disparu en même temps que les projets qui les justifiaient étaient abandonnés par les clients. Les recettes obligatoires rentrent avec retard, les sociétés et les ministères manifestant ainsi leur manque d'enthousiasme.

Mais, dans le même temps, la direction de l'INA déployait une politique ambitieuse et sans doute justifiée dans d'autres domaines : co-productions avec l'industrie cinématographique, missions d'études à l'étranger, colloques, éditions de livres, aide à des associations diverses, toutes activités pour lesquelles un nombre important de conseillers et de chargés de mission « hors statut », étrangers à la radio-télévision, ont été recrutés.

Néanmoins, il est permis d'espérer que l'appui que l'Etat se doit d'apporter à l'INA par le moyen de conventions pluri-annuelles, permettra à l'institut de poursuivre dans de meilleures conditions ses différentes missions, au nombre desquelles on pourrait envisager, le moment venu, la création de l'Agence française d'images, un vieux rêve de l'ex-ORTF, qui pourrait prendre, face aux grandes agences comme l'anglaise Visnews et l'allemande Sven Simon, qui marchent bien, la place qui revient à la France.

La dernière observation porte sur la nécessité pour les pouvoirs publics de mettre à l'étude un dispositif qui permettra de limiter la progression des recettes de publicité à la télévision, afin d'éviter que cette progression n'ait des répercussions défavorables sur la situation financière de la presse écrite.

En effet, la presse s'inquiète, à juste titre, du fait que la règle des 25 p. 100 limitant la part des recettes de la télévision d'origine publicitaire a bien plus constitué un objectif à atteindre qu'une limite à ne pas dépasser. Il est bien évident que toute majoration de la redevance entraîne une augmentation de la publicité à un taux voisin.

Le gonflement de la publicité a des répercussions sur l'organisation des programmes puisque les sociétés de télévision sont amenées à multiplier le nombre de spots, afin de remplir leurs contrats publicitaires.

Il s'agit donc de mettre au point un dispositif qui freine l'augmentation du volume de la publicité télévisée sans pour autant compromettre l'équilibre financier des programmes.

En réalité, il conviendrait de limiter strictement le temps d'antenne quotidiennement ouvert à la publicité sur les deux chaînes, sans possibilité de report d'un jour à un autre ou d'une saison à l'autre.

Il s'agit là d'un problème grave et je souhaite, monsieur le ministre, que vous le soumettiez à l'étude de la délégation parlementaire, qui, après avoir pris contact avec la presse écrite, serait à même de vous proposer des conclusions.

Voilà donc les trois observations que la commission des finances m'a chargé de vous présenter. Je souhaite qu'elles retiennent votre attention.

Cela dit, je voudrais terminer mon intervention en vous posant quelques questions qui concernent en particulier l'avenir de la SFP et de son personnel.

Première question : comment entendez-vous régler le problème de sa direction ?

Vous avez chargé un haut fonctionnaire de grande qualité et qui connaît bien cette grande maison puisqu'il représente l'Etat dans le conseil d'administration, d'assurer pendant six semaines la présidence intérimaire.

Or un certain nombre de décisions importantes doivent être prises pour assurer la survie de la SFP.

Il m'apparaît que le caractère intérimaire de la présidence de M. Labrusse, non seulement ôte toute crédibilité à son action, mais risque de lui interdire toutes les possibilités juridiques de prendre les mesures de sauvegarde de la SFP, en particulier pour la liquidation d'un certain nombre de ses actifs — droit au bail du cinéma Empire, terrains et immeubles de Bry-sur-Marne, etc.

Sans que la nomination d'un nouveau président par le conseil d'administration de la SFP apparaisse comme le cinquantième désaveu de la politique passée, il importe de doter rapidement la SFP d'un président à part entière qui soit à même de prendre les décisions qui s'imposent pour sauver la société.

La deuxième question porte sur les problèmes du personnel. Au cas où l'on envisagerait une réduction des effectifs auriez-vous l'intention de recourir à une procédure de congé spécial analogue à celle qui avait été appliquée au moment de l'éclatement de l'ORTF ? Je veux parler du système de « position spéciale », consacré par l'article 30 de la loi de 1974 et qui avait donné entièrement satisfaction aux membres du personnel qui avaient choisi cette procédure.

Troisième question : comme je l'ai rappelé dans mon rapport écrit, 69,5 p. 100 des productions télévisées en France sont d'origine étrangère, alors qu'en Grande-Bretagne les productions audiovisuelles ne représentent que 16 p. 100 des programmes.

En effet, en Grande-Bretagne, un plafond de 20 p. 100 d'importations a été fixé officiellement pour les productions étrangères.

Je souhaiterais que vous puissiez confier à la délégation parlementaire le soin d'étudier la possibilité d'insérer une telle obligation dans les cahiers des charges des sociétés de programme. Ce serait une incitation pour les chaînes à développer les créations d'origine française, au lieu de recourir aux surplus américains. Il est évident que la SFP en serait la principale bénéficiaire.

Je m'inclurai mon propos sur ces suggestions et sur l'espérance d'un mieux-être de la radio-télévision française en général et de la SFP en particulier.

Si votre commission des finances, mes chers collègues, a adopté la ligne 70 de l'état E des taxes parafiscales autorisant la perception de la redevance, effectuée depuis 1974 par l'administration des finances, afin de ne pas bloquer les rouages de cette lourde machine, elle a toutefois repoussé l'article 62 relatif à la répartition de la redevance pour bien marquer son désaccord avec le système de répartition illusoire, dérisoire et injuste, et aussi pour amener le Gouvernement à prendre conscience de l'urgence et de l'importance des mesures à prendre pour sauver la SFP et ainsi préserver, en même temps que son personnel, cet outil irremplaçable.

J'invite donc l'Assemblée à suivre, dans sa décision, les conclusions de sa commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. de Préaumont, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean de Préaumont, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon rapport écrit et l'exposé tout à fait complet que vient de faire mon ami M. Le Tac me dispenseront de retenir trop longtemps l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement. J'orienterai donc mon propos sur ce qui me paraît être le centre du débat aujourd'hui : la crise de la Société française de production et les rapports de cet organisme avec les sociétés de programme.

La télévision est l'objet privilégié de la réémination de ses divers publics et il est inutile de chercher à échapper à ce genre. Du moins peut-on opérer une sélection des reproches pour ne retenir que les plus justifiés et les plus globaux.

La situation de la télévision doit faire l'objet d'une attention privilégiée et responsable. Mais si l'on doit avoir le souci de dénoncer les erreurs, les abus ou les traditions inutilement ou coûteusement maintenues, on se doit aussi de respecter un certain nombre de sensibilités légitimes et de préoccupations explicables.

Aussi n'a-t-on pas le droit de jouer, en quelque sorte, à la roulette russe avec la télévision, de peur de la voir mourir un jour. Il faut au contraire essayer de la faire vivre, elle et ses personnels.

Est-il nécessaire, pour cela, de réformer systématiquement la réforme ? Est-il indispensable, pour cela, de toujours remettre en cause la nouvelle organisation — on l'a fait pour l'ORTF comme pour la RTF — avant même qu'elle n'ait porté ses fruits ?

Le système actuel connaît certes des difficultés. Mais parmi les organismes nés de la loi de 1974, il en est qui se sont intégrés assez bien à la nouvelle organisation et qui fonctionnent correctement. On peut alors eslimer que seule la Société française de production devrait faire l'objet d'une réforme.

Curieusement et assez paradoxalement, les sociétés nationales de programme ont su tout à la fois assurer leur mission culturelle, notamment à l'étranger, comme on l'a opportunément rappelé à TF 1, et conduire leur entreprise dans des conditions très satisfaisantes, même si, dans le détail, certaines erreurs doivent être corrigées.

En revanche, la Société française de production, que son caractère commercial aurait dû orienter davantage vers le marché, s'est en fait comportée comme un établissement public, qu'elle n'était plus. Le fait qu'elle n'ait pas renoncé à certaines habitudes et qu'elle ait maintenu certaines contraintes a largement pesé sur les coûts car elle ne se mouvait pas dans une économie prolongée, mais dans une économie de concurrence.

Mais il faut être équitable et ne pas tirer, comme l'on dit, sur le pianiste. La SFP avait hérité de l'ancienne délégation à la production de l'ORTF, qui n'était pas le point fort de cet organisme. Lors de la dévolution des matériels et de l'affectation des personnels, elle avait dû accepter une hypothèque qui, sans aucun doute, était lourde. Il serait intellectuellement malhonnête de ne pas le reconnaître aujourd'hui.

Le plan de charges dégressif fut pour la Société française de production un ballon d'oxygène. Mais il était clair qu'il ne fallait pas considérer ce qui n'était qu'une mesure provisoire, dans l'attente d'une politique d'ensemble, comme un système définitif. Or, semble-t-il, cela a été le cas.

Il faut bien dire aussi qu'il y a une ambiguïté dans les rapports entre les sociétés de programme et la Société française de production. Faut-il adapter les commandes à l'outil de production ou adapter l'outil de production à la commande ?

Même au niveau des choix, il y a une équivoque. Dans la mesure où, légitimement, les sociétés de programme ont dorénavant la responsabilité des grilles et du choix du genre des émissions, la Société française de production, à cet égard, ne peut avoir qu'un rôle de conseiller technique.

Bref, ces équivoques et ces ambiguïtés dans le discours et dans l'organisation n'ont pas facilité les choses.

Il faut donc en revenir à une véritable application de la loi de 1974, ce qui implique une réforme des structures et des habitudes de la Société française de production.

Il est illusoire de prétendre définir une politique d'ensemble en oubliant que 88,4 p. 100 du plan de charge de la SFP sont représentés par les commandes des sociétés de programme. Dans ces conditions, seule une nouvelle organisation des rapports entre les sociétés de programme et la Société française de production peut être de nature à donner un avenir à cette dernière.

Une telle réforme ne peut être efficace que si les sociétés de programme s'engagent, par un plan de charge pluriannuel, à garantir le volume, le prix et la qualité, la Société française de production, de son côté, s'adaptant à son rôle d'outil de fabrication des commandes qui lui sont passées.

Une étude très précise des tâches devrait permettre à l'immense majorité des personnels de conserver un emploi pour lequel il est mieux qualifié que d'autres, sous réserve toutefois de quelques adaptations et au prix de l'abandon concerté de quelques contraintes qui pèsent systématiquement et, pourrait-on dire, structurellement sur les coûts.

Monsieur le ministre, une mission a été confiée par le Gouvernement au président-directeur général intérimaire. Nous sommes tout à fait convaincus des qualités de ce haut fonctionnaire et de l'attention qu'il portera à la réforme qu'il vous proposera.

Dans d'autres enceintes, on vous propose d'avoir recours à d'autres instances d'analyse. La commission des affaires culturelles souhaiterait vous voir confier une mission à un comité d'étude composé de techniciens, de gestionnaires, de professionnels de la production choisis en dehors de la Société française de production — non pas que la qualité des hommes qui y travaillent soit en cause — afin que les problèmes soient placés sous un regard neuf. A cet égard, pourquoi n'y aurait-il pas concours d'expériences publiques et d'expériences privées ?

Nous sommes préoccupés de l'avenir de cette société, car nous avons le sentiment que les difficultés de la SFP proviennent de ce qu'elle a dramatiquement sous-estimé la capacité de production des professionnels. Ne risque-t-elle pas ainsi de perdre le quasi-monopole de fait qu'elle avait en matière de vidéo, du fait des progrès techniques qui commencent déjà à apparaître et vont sans aucun doute se développer rapidement.

Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles demande à l'Assemblée d'autoriser la perception de la redevance et de voter l'article 62 pour procurer des ressources aux sociétés. Mais elle ne comprendrait pas que, dans la perspective d'un effort de redressement, le Gouvernement ne s'engage pas à venir devant l'Assemblée faire le point sur ces problèmes avant le prochain débat budgétaire.

C'est sous le bénéfice de ces observations que la commission vous demande, mes chers collègues, d'autoriser la perception de la redevance et de voter l'article 62 qui en ordonne la ventilation. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les deux rapporteurs dont j'ai apprécié la sûreté d'analyse et le sens des responsabilités.

Certes, c'est dans cette enceinte que sont prises les décisions, mais les arguments qui sont avancés par les uns et les autres sont largement entendus à l'extérieur.

Tout à l'heure, certains d'entre vous vont présenter des observations. Je leur indique par avance que j'en tiendrai le plus grand compte.

Après quatre ans d'application de la loi de 1974, un certain nombre de conclusions peuvent être tirées. Néanmoins, je ne veux pas laisser s'engager le débat plus avant sans vous indiquer la position du Gouvernement sur deux questions fondamentales : la Société française de production a-t-elle encore un avenir ? Y a-t-il des difficultés sérieuses dans les autres organismes de radio et de télévision ?

En ce qui concerne la Société française de production, je serai bref dans le rappel historique, car nombreux sont, sur les bancs de cette assemblée, ceux qui ont participé ou contribué au passage délicat entre l'ancien système de l'ORTF et celui qui a vu naître la SFP.

La commission d'enquête présidée par M. Robert-André Vivien avait, sur ce point, dressé un bilan rigoureux et lucide dont il ressortait très clairement que le secteur de la production de l'ancien ORTF avait été le plus difficile à gérer par suite, notamment, de la lourdeur de l'outil de production constitué au fil des années 60.

J'ai quelques raisons de me souvenir personnellement de la situation qui existait alors. Je sais que les phénomènes concomitants de sous-emploi à certaines périodes et, par voie de conséquence, de coûts élevés, ne sont pas des phénomènes récents dans ce secteur de production. Je sais aussi que la nécessité de s'affranchir de certaines contraintes de l'appareil technique, en passant des commandes à l'extérieur, n'est pas non plus une invention des sociétés issues de la réforme de 1974.

Quel avait été l'objectif de la réforme de l'ORTF ? C'était d'abord de distinguer la production des autres secteurs de la télévision en créant une société autonome fonctionnant selon les règles du droit commercial, laquelle avait pour mission de constituer, de façon progressive, un outil de production compétitif tant sur le plan national que sur le plan international.

Bien sûr, il aurait été plus facile de décider que la production télévisée serait morcelée entre les différentes sociétés de programme, chacune recevant son lot pour le meilleur et pour le pire.

Outre qu'une telle solution aurait été matériellement difficile à mettre en œuvre, et sans doute inacceptable sur le plan humain, elle aurait surtout marqué le renoncement de la France à toute grande ambition dans le domaine de la production audiovisuelle.

Quelle est la position du Gouvernement sur cette question fondamentale qui touche, pour une large part, à l'avenir même de notre culture ? Considérant que depuis quelques semaines on a cherché à me faire dire le contraire de ce que je pense, ce que je vais déclarer aura quelque solennité. Et mes propos ne permettront pas, demain, des interprétations erronées.

Le Gouvernement continue de penser que la France doit disposer, à côté de sociétés privées classiques de production, d'une entreprise importante, ambitieuse et capable de réaliser de grandes œuvres audiovisuelles.

Mais nous devons d'abord examiner la situation financière de la SFP. Elle se caractérise à la fois par un déficit de trésorerie et par un déficit budgétaire. Le solde négatif de la trésorerie de la SFP, depuis le début de l'année, va en s'accroissant. Il tient en partie aux modalités de paiement consenties aux sociétés de programme — modalités de paiement dont j'ai demandé la révision — et aux conséquences malheureuses de certaines erreurs dans l'appréciation des résultats possibles de la politique de coproduction. Il est évident que le déficit de trésorerie ne disparaîtra pas si le problème du déficit budgétaire n'est pas réglé.

Quelle est l'importance de ce déficit budgétaire ? Là encore, qu'on ne dise pas qu'une crise artificielle de la SFP a été provoquée par le Gouvernement sans doute dans le dessein de lui faciliter le débat budgétaire ! La « crise » se caractérise par le fait que le résultat cumulé des trois exercices budgétaires précédents situe le déficit à la hauteur de 120 millions de francs. Dans la mesure où aucune tendance à l'amélioration ne se révèle et où rien n'a été fait pour opérer un redressement, on se trouve en présence d'une situation devant laquelle ni le Gouvernement ni le Parlement ne peuvent rester indifférents.

Certes, ce déficit budgétaire s'explique en partie par la relative diminution des commandes de production de la part des sociétés de programme, commandes qui constituent encore la quasi-totalité du chiffre d'affaires de la SFP et qui n'ont pas suivi la progression des ressources des sociétés de programme.

Mais la SFP porte une part de responsabilité dans cette désaffection des sociétés de programme car elle n'a pas su prendre les mesures nécessaires pour améliorer sa compétitivité et pour conduire une véritable politique commerciale.

Une telle politique aurait été particulièrement nécessaire dans le domaine cinématographique et dans celui de la diffusion internationale.

C'est donc dans les défauts de sa compétitivité, dans les insuffisances de sa politique commerciale et de sa stratégie de diversification, ainsi que dans certains investissements à l'opportunité aujourd'hui discutables, qu'il faut chercher les origines du déficit actuel de la SFP.

Il convient cependant de reconnaître honnêtement que le bilan de la société ne peut pas être considéré comme négatif dans la mesure notamment où celle-ci a assuré, depuis 1975, le service de l'antenne dans des conditions techniques remarquables. La SFP constitue un instrument dont la qualité est reconnue par toutes les télévisions étrangères.

C'est pourquoi le Gouvernement souhaite rechercher, avec le Parlement et, en particulier, avec les commissions qui ont étudié en permanence ce sujet, la manière de mettre la SFP en situation de faire face à la mission qui lui a été confiée par la loi de 1974.

Avant de vous exposer les propositions du Gouvernement pour la SFP je passerai rapidement en revue trois solutions dont vous lirez l'exposé ça ou là dans la presse et que vous entendrez peut-être même privilégier à cette tribune dans la suite du débat.

Trois solutions nous sont donc proposées, mais je les rejette toutes trois. Trois expressions peuvent, à mon sens, les résumer : « le laisser-aller » ; « la contagion du déficit » ; « la liquidation de la SFP ».

Le laisser-aller est simple à caractériser : il consiste à fermer les yeux, à ne rien entreprendre et à faire semblant de ne pas s'apercevoir de la situation. Si l'on appliquait un tel remède, la production télévisuelle française et le personnel de la SFP en seraient rapidement les victimes. Même si le Gouvernement avait voulu suivre cette politique de l'autruche, la vigilance de M. Le Tac et de M. de Préaumont, au nom des commissions des finances et des affaires culturelles, l'en aurait empêché.

Il n'est pas possible de fermer les yeux.

La contagion du déficit est un thème plus habile qui sera soutenu, je le sais par avance, par des députés siégeant sur certains bancs de cette Assemblée.

Le thème est : ne changeons rien à la situation de la SFP et faisons supporter son déficit par les sociétés de programme. Il s'agit en somme d'inoculer le mal à des sociétés bien portantes, et cela au détriment, dans l'immédiat, de la qualité et de la création et, à terme, de l'emploi des personnels de ces sociétés de programme qu'on attirerait ainsi dans un piège, par le biais de la solidarité.

Considérons les chiffres, que je citerai sous le contrôle de M. Robert-André Vivien et avec la prudence qui s'impose en la matière. Le déficit de la SFP, pour la seule année 1978, devrait atteindre au moins 70 millions de francs.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Au moins !

M. le ministre de la culture et de la communication. Et le fardeau à supporter serait donc d'une trentaine de millions de francs pour TF 1 et de la même somme pour Antenne 2, c'est-à-dire exactement le total des mesures nouvelles envisagées pour ces deux sociétés dans le budget de 1979.

Cela signifie, par exemple, qu'Antenne 2 devrait renoncer à créer le journal télévisé de la mi-journée, à engager des journalistes, des personnels appelés à travailler sur ce journal, pourtant si utile pour la liberté et la diversification de l'information. Cela signifie aussi que TF 1 devrait renoncer à relancer la création originale française de qualité.

Faire résorber le déficit de la SFP par les sociétés de programme, sous quelque forme que ce soit — taxation en volume de commandes ou même administration directe de la SFP par les sociétés de programme — ce serait sacrifier le programme, donc le téléspectateur, au maintien du *statu quo* à la SFP.

Il n'est pas possible d'accepter cette voie pour des raisons de principe. D'ailleurs, elle ne procurerait qu'un répit illusoire de quelques années, et l'un de mes prochains successeurs devrait revenir devant le Parlement et dire à peu près ceci : « La SFP s'est nourrie de la substance des sociétés de programme ; l'organisme est totalement atteint ; je demande qu'on procède à la liquidation de la SFP ».

Or la liquidation de la SFP, c'est la troisième solution envisagée par certains, mais que je rejette.

La liquidation : ce thème a été évoqué par une partie de la presse. Je résumerai les arguments des avocats de cette solution sans, bien entendu, les reprendre à mon compte.

M. Roland Leroy. Qui vous donne le droit d'interpréter la pensée des autres ?

M. le ministre de la culture et de la communication. Certains ont dit : « La SFP est une société de droit privé qui a eu sa chance pendant quatre années ; elle n'a pas su ou pas pu trouver un équilibre ; elle est près de déposer son bilan ; oh bien ! il faut en tirer les conséquences économiques et procéder à sa dissolution ; d'ailleurs, il existe dans le monde un certain nombre de systèmes de télévision qui ne disposent pas d'une société analogue à la SFP et diffusent néanmoins des programmes, parfois même de qualité. »

Cette solution de la liquidation, le Gouvernement la rejette, de la manière la plus claire, de même que MM. les rapporteurs. Seulement, il ne faut pas la rendre inévitable en jouant la politique du pire.

A cet égard, je vous proposerai un exemple concret qui passionne actuellement les Français. Je précise que je le fais avec un grand souci de bonne foi et dans la ferme intention de rechercher avec les personnels de la SFP et de TDF des solutions convenables.

Mais enfin, examinons de plus près l'affaire de la retransmission des championnats du monde de gymnastique à Strasbourg.

M. Dominique Taddéi. Le chantage recommence !

M. Michel Périscard. Si toutefois la vérité est un chantage !

M. le ministre de la culture et de la communication. Ce n'est pas un chantage, et voici pourquoi.

En dehors des téléspectateurs français, quarante-sept organisations de télévision internationales avaient reçu de la télévision française, qui s'y était engagée par contrat, l'assurance qu'elles recevraient les images de cette manifestation. Comme vous le savez, une solution doit être maintenant recherchée par les organisateurs, et, de toute façon, les téléspectateurs français seront privés de ces images.

M. François Grussenmeyer. Hélas !

M. le ministre de la culture et de la communication. Faute de devoir annuler une partie des manifestations et de faire peser une charge financière intolérable sur le comité d'organisation ou la municipalité, la solution inévitable est de faire intervenir une société étrangère pour la diffusion aux pays étrangers.

M. Dominique Taddéi. Renoncez aux licenciements !

M. le ministre de la culture et de la communication. Alors, que deviennent cette notion de service public et ce souci de défendre la télévision française, dont on nous parle sans arrêt ?

Ne voit-on pas que l'on donne là des arguments aux avocats de la liquidation du service public ?

M. Michel Périscard. Bien sûr !

M. le ministre de la culture et de la communication. Le Gouvernement défend le service public. Mais un service public qui réclame tant d'avantages, tant de privilèges pour lui-même, et qui montre si peu d'exigences lorsque l'intérêt public est en jeu, est un service public qui, à terme, ne trouvera plus de défenseurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ces trois attitudes — fermer les yeux, faire payer n'importe quoi, n'importe comment, n'importe quand par les sociétés de programme ou mettre la clef sous la porte — sont rejetées par le Gouvernement.

Celui-ci vous propose une solution qui, à son avis, est une véritable solution pour la SFP.

Il propose d'abord de préserver la SFP. Il s'agit d'un outil de production qui contribue, pour une grande part, à la qualité des réalisations de la télévision française.

Mais il faut rénover la SFP. Les difficultés présentes ne sauraient trouver de solution durable et sérieuse en dehors d'un programme assurant le retour de la SFP à l'équilibre, en ramenant le volume de ses dépenses à un niveau compatible avec celui de ses recettes, et une telle proposition ne devrait pas être considérée comme scandaleuse.

Ces recettes doivent pouvoir s'accroître de façon substantielle si la SFP, ayant retrouvé son équilibre et sa compétitivité, sait tirer parti, par une active politique commerciale, du volume croissant de ressources que le Gouvernement entend pour sa part mettre sur le marché de l'audiovisuel.

La SFP doit en effet trouver sa place dans un marché ouvert de la production audiovisuelle et non dépendre d'un marché captif, caractérisé par un système de commandes obligatoires. La SFP doit devenir, selon la belle expression de Marcel Jullian, une plante robuste de plein vent, et non une fragile plante de serre.

Cette rénovation de la SFP suppose la réunion de trois facteurs : la détermination du Gouvernement ; la participation du personnel ; enfin l'approbation du Parlement, qui conditionne la mise en œuvre du plan.

J'ai pris l'initiative de donner mission au président-directeur général par intérim de la SFP de me proposer, dans un délai de six semaines qui n'en font d'ailleurs plus que cinq et quart, un programme d'activité assurant en trente mois le retour de la SFP à l'équilibre.

Ce programme devra être détaillé pour chacune des branches d'activité de la société et — ceci est très important — établi en concertation avec les cadres et les organisations syndicales de la SFP. Il implique un effort de rigueur dans la gestion ; il devra être argumenté et chiffré. Le Gouvernement procédera à un examen très rigoureux de ce document et il retiendra ses conclusions si elles apparaissent de nature à régler d'une manière durable et sérieuse les difficultés de la SFP.

Le Gouvernement a donc lancé une procédure de règlement des problèmes de la SFP, procédure qui répond aux inquiétudes de vos commissions et qui ouvre au personnel la voie de la concertation et la possibilité de dire son mot non sur un plan totalement arrêté, mais pendant l'élaboration même de ce plan. Celui-ci vous sera naturellement soumis, mesdames, messieurs, et les résultats seront, bien entendu, exposés à l'Assemblée nationale et au Sénat lorsqu'ils le souhaiteront, vraisemblablement au printemps prochain, et je pense que M. de Préaumont et le président Vivien sont d'accord sur cette formule.

Je suis personnellement convaincu que le personnel de la SFP peut contribuer, dans le dialogue avec la direction de l'entreprise, à mettre au point un programme d'activité sérieux permettant à la société de retrouver son équilibre en trente mois. C'est une voie constructive, susceptible non seulement de protéger l'avenir de la SFP mais aussi, si ce plan est bien conçu, s'il est habile et adaptable au marché, de préserver un certain nombre d'avantages auxquels les personnels de la SFP sont légitimement attachés, y compris en ce qui concerne leur emploi.

Mais, hors de la voie de l'élaboration d'un programme d'activité conduisant au retour à l'équilibre en trente mois, il n'y a pas de solution. Il ne faut pas croire que l'on parviendra à imposer au Gouvernement la prise en charge automatique, par les chaînes, du déficit de la SFP. Le Gouvernement et la majorité du Parlement ne céderont jamais sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Tel est d'ailleurs bien le sens, je crois, de la formule qu'ont employée ce matin MM. les rapporteurs, et tel est le sens de l'approbation que je demande à la majorité du Parlement sur ce point. Si j'étais venu devant vous pour vous demander la liquidation de la SFP, vous auriez pu avoir le sentiment que je vous invitais à vous déjuger par rapport à l'organisation que vous aviez voulue en 1974.

Si j'étais venu vous proposer de ne rien faire, de masquer un déficit par des artifices comptables, vous auriez eu le sentiment que je vous dissimulais la vérité.

Mais je ne vous demande ni de liquider ce qui reste un bon outil de création, ni de fermer les yeux devant un déficit qui se creuse : je vous demande de donner au Gouvernement, à la direction et au personnel de la SFP la dernière chance raisonnable qui subsiste de résoudre durablement le problème.

Votre vote aura une importance capitale pour moi-même, pour le président par intérim de la société, M. Labrusse, qui entame ce travail considérable et, j'en suis sûr, pour le succès du dialogue qui se nouera avec le personnel de la SFP, et qui peut commencer à l'issue même de ce débat.

Voyons maintenant la situation des autres organismes.

Le rapport de M. Le Tac est un document d'une grande qualité et d'un grand intérêt. Il a été lu un peu vite par certains commentateurs, qui y ont vu, non pas l'attention scrupuleuse et rigoureuse que porte nécessairement le rapporteur spécial de la commission des finances à la radio et à la télévision, mais une sorte de pamphlet ou de mise en accusation qui, naturellement, n'était ni dans l'intention de M. Le Tac ni dans le texte.

En effet, personne ne peut croire que les dirigeants, les membres des conseils d'administration, les journalistes, les personnels techniques des sociétés de radio et de télévision se soient livrés, depuis quatre ans, à des improvisations dange-

reuses et irresponsables dans tous les domaines. Sur ce point, je voudrais les assurer, au nom du Gouvernement, du soutien que nous leur apportons à la fois pour leur permettre de résoudre leurs difficultés lorsqu'elles sont réelles et également de mieux résister à certaines critiques lorsqu'elles sont excessives.

La situation financière des sociétés de programme — j'en donne l'assurance à l'Assemblée — n'est pas mauvaise. Certains veulent la comparer à la situation finale de l'ancien ORTF, que nous sommes nombreux à avoir bien connue : elle n'était pas si florissante qu'on a bien voulu le dire souvent, et nous pourrions avoir une discussion assez approfondie sur ce thème.

Si le compte d'exploitation de TDF présente un déficit, il n'est pas juste de laisser accréditer l'idée qu'il s'agirait d'une mauvaise gestion. On sait que TDF a été victime, notamment au cours de l'année 1977, d'attentats criminels, et ce sont eux — et non une mauvaise gestion — qui sont responsables du déficit de neuf millions de francs. Je tenais à apporter ces précisions : ceux qui font sauter les pylônes ne doivent pas servir de renfort aux partisans de l'orthodoxie financière !

En ce qui concerne l'Institut de l'audiovisuel, je rassurerai M. Le Tac. Par malheur, peut-être, je ne me suis pas suffisamment expliqué sur le rôle important que j'entends réserver à cet organisme. Celui-ci connaît des problèmes de trésorerie plus que des problèmes budgétaires, et j'ai demandé que des mesures soient prises afin d'améliorer le recouvrement des créances. Né d'une initiative parlementaire, il a un rôle à jouer, car la mission de conservation des archives est importante, de même que la formation professionnelle ; de plus, la recherche, pour surprenants qu'en soient parfois les produits, n'est naturellement pas inutile. Il faut donc bien préciser le rôle et la mission de cet institut national.

Je donne l'assurance à M. Le Tac que j'étudierai le dossier en détail. Si des modifications s'imposent, notamment au niveau du cahier des charges, pour mieux régler les rapports de l'institut avec les sociétés, la délégation parlementaire sera amenée à en connaître.

En ce qui concerne les personnels, les sept organismes fonctionnent sensiblement avec un effectif semblable à celui de l'ancien ORTF. Les comparaisons à quelques centaines de personnes près sont toujours difficiles à établir.

Je comprends le souci du rapporteur spécial de la commission des finances. Le Gouvernement entend rester vigilant en matière de recrutement, de façon à éviter un accroissement excessif du personnel, conformément à la loi de Parkinson, et à maintenir un niveau de productivité générale satisfaisant. Nous n'avons pas le sentiment que cette règle ait été enfreinte.

J'en viens au mécanisme de répartition de la redevance, qui est au centre des préoccupations de la commission des finances. Ce point a d'ailleurs fait l'objet de sa recommandation n° 1.

J'admets volontiers que certaines améliorations peuvent être apportées au mécanisme actuellement en vigueur, sans toutefois remettre en cause le principe d'une répartition fondée sur les résultats d'audience et de qualité. Aussi ai-je confié au président de la commission de la redevance la mission de préparer un projet de réforme sur la base des orientations suivantes.

D'une part, ainsi que le souhaite M. Le Tac, Radio-France ne serait plus en compétition avec les sociétés de télévision. La radio serait comparée à elle-même d'un exercice sur l'autre, et les sociétés de télévision comparées entre elles sur les résultats de l'année passée, en tenant compte, d'ailleurs, de la nature différente des missions exercées par TF 1 et Antenne 2, d'une part, et par FR 3, d'autre part.

D'autre part, un certain pourcentage de la redevance serait dégagé chaque année pour constituer une sorte de « fonds de la qualité » qui serait réparti entre les chaînes en fonction de leur qualité.

Ces modifications devraient simplifier les mécanismes et clarifier les résultats pour l'opinion publique.

Je vous indique, monsieur Le Tac, que la délégation parlementaire sera saisie, dans un délai très proche, des propositions de modification.

Enfin, je m'efforcerai de dresser rapidement le bilan des actions prioritaires en matière de radio et de télévision.

En ce qui concerne, d'abord, la qualité des programmes.

Rien n'est plus difficile que l'appréciation de la qualité. Je n'ai pas le sentiment que les actions prioritaires qui ont été recommandées par les cahiers des charges n'aient pas été suivies d'effets. Un certain nombre de chiffres qui peuvent toujours prêter à controverse, concernant notamment l'action en faveur des émissions de création des jeunes créateurs, des jeunes auteurs, des œuvres de fiction française et le système des bourses

de FR 3, donnent une image d'ensemble d'une télévision française attentive à la création et à la recherche de nouveaux talents. Je signale d'ailleurs à M. le rapporteur de la commission des finances que je suis prêt à ouvrir le dialogue et à engager le débat sur ce sujet.

Dans la répartition de la redevance que je demanderai à la majorité de cette assemblée de voter tout à l'heure, une somme de 60 millions de francs de mesures nouvelles est destinée à la politique de création, soit 80 p. 100 de ce que représenterait la prise en charge du déficit de la SFP par les sociétés de programme. Cela montre bien que l'idée selon laquelle la création sera sauvée par la prise en charge du déficit de la société française de production est fautive. Ces 60 millions de francs ne seront nullement obérés.

La régionalisation a fait l'objet de nombreuses discussions lors de l'examen d'ensemble du problème du monopole de la radio.

Un effort considérable a été consenti dans ce domaine. FR 3, par exemple, assure — je ne citerai que ce chiffre, mais il est significatif — 2 800 heures d'émission de programmes régionaux par an. Cet axe prioritaire est véritablement important.

Les efforts qui ont été réalisés dans le secteur de la diffusion sont, eux aussi, importants. Ce sujet sera certainement abordé au cours du débat. Aussi je renvoie mes considérations sur la coloration et les zones d'ombre de ce secteur à ma réponse finale aux différents orateurs. Cette procédure me permettra de traiter des situations régionales, voire des cas particuliers, qui apparaissent toujours à l'occasion de telles discussions.

Je conclurai ce premier exposé en vous indiquant, mesdames et messieurs les députés, que le Gouvernement vous propose de fixer la redevance à 207 francs pour les postes « noir et blanc », ce qui représente une augmentation de 29 francs et à 310 francs pour les postes « couleur », soit une progression de 43 francs.

Sur les 29 francs de la première de ces augmentations, environ 18 francs serviront à reconduire les services votés alors que 11 francs seront employés au financement des actions prioritaires : création, qualité, régionalisation et couverture du territoire national.

Il convient de rapprocher le montant de cette redevance des services rendus à ceux qui la versent. En effet, pour 310 francs maximum par an, c'est-à-dire la redevance pour la détention d'un poste « couleur », chacun peut recevoir onze mille heures de programme. Le téléspectateur moyen regardant la télévision trois heures par jour, l'heure d'écoute lui revient à trente centimes. Pour cette même contribution, il a également accès à quatre programmes de radio qui représentent 27 000 heures de diffusion par an.

Je rappelle d'autre part que la redevance noir et blanc n'est guère plus coûteuse que l'abonnement à un journal spécialisé dans la publication des programmes de télévision et de radio.

Il faut donc se méfier des jugements trop hâtifs et trop rudes sur le coût de cette redevance par rapport aux services rendus, car elle se situe, comme toutes les comparaisons européennes le démontrent, dans une honnête moyenne.

Que pensent les Français de la télévision ? L'audience cumulée a légèrement baissé l'année dernière, de 1,5 p. 100, taux qui s'est transformé en 12 p. 100 dans certains journaux ! Cependant, il n'y a pas lieu de s'inquiéter de ce phénomène, bien au contraire.

Que les téléspectateurs soient moins passifs devant leur récepteur, qu'ils choisissent leur programme, qu'ils prêtent avoir une autre activité de loisir, les membres de cette assemblée ne peuvent le regretter puisqu'ils ont toujours exprimé le souhait que la télévision ne tue pas les autres activités culturelles du pays. Cette évolution se produit dans tous les pays développés et elle n'a d'ailleurs sans doute pas encore atteint sa portée maximale. Je ne vois aucun motif de s'en alarmer et d'en tirer des conclusions négatives.

En fait, la véritable question est la suivante : peut-on continuer à apporter des améliorations au fonctionnement et au contenu de notre télévision ?

Bien entendu, le Gouvernement répond par l'affirmative. Il vous en a donné l'exemple en vous proposant aujourd'hui une politique qui permettra de résoudre durablement le problème de la Société française de production, de continuer à disposer de cet outil de qualité et de maintenir à la réforme de 1974 l'ensemble de ses virtualités, dans un esprit de concurrence et non pas de compétition excessive.

Il est de notre devoir d'améliorer notre système de radio et de télévision. Cette préoccupation fait l'objet de nos débats. Sans doute, comme l'a indiqué M. de Préaumont, s'agit-il moins de réformer la réforme que d'appliquer pleinement la réforme dans tous les domaines ou peut-être s'agit-il, comme l'a dit M. Le Tac, de réformer la réforme si l'on admet que cette

formule signifie que, chaque jour, par une évolution et une adaptation progressive, notre système de radio et de télévision doit être mieux à même de répondre aux exigences de diversité, de pluralisme et de qualité, qui correspondent à notre ambition pour la radio et la télévision française. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Fillioud, premier orateur inscrit.

M. Georges Fillioud. Mesdames, messieurs, nous pouvons maintenant parler plus haut : à cette heure-ci, la télévision est éveillée.

Toutes les années, elle a peine à s'arracher au sommeil qui, inmanquablement, la gagne au moment où il va être question d'elle à l'Assemblée nationale. Elle se trouve alors régulièrement saisie par la grève et rendue muette par la singulière répétition d'un étrange mauvais sort.

Ce matin, elle est à l'heure ministérielle ! Nous pouvons cependant être assurés que sa présence saura rester discrète et qu'elle ne trahira sûrement pas le caractère confidentiel de mon propos.

En effet, cette personne, pourtant encore jeune, a des pudibonderies de vieille dame qui se refuse à parler d'elle et qui a horreur qu'on en parle. Sentiment de réserve, sans doute accru par le fait qu'il s'agit aujourd'hui d'examiner ses moyens d'existence, question dont chacun sait que les convenances et l'usage interdisent de traiter en public !

Si cette tradition de réserve est une des constantes de la V^e République, pareille permanence ne vaut point au niveau des interlocuteurs de l'exécutif puisqu'une autre tradition veut, monsieur le ministre, qu'à chaque automne, le représentant du Gouvernement change pour ce débat rituel, de ministre en secrétaire d'Etat, de délégué du Premier ministre en chargé des relations avec le Parlement ou au budget ou à l'information ou à la communication.

C'est de ce dernier titre dont est, cette année, pourvue la fonction. Il est plus ambitieux et plus noble, et constitue, avec la qualité de son titulaire, un double et heureux présage.

Cette circonstance bénéfique me permet de faire un constat, de poser une question et d'affirmer un principe.

Le constat : « La dernière réforme adoptée n'a pas donné les résultats que nous étions en droit d'en attendre. »

La question : « Pourquoi refuser une réforme que chacun appelle de ses vœux ? »

Le principe : « Nous voulons une radio et une télévision qui, parce qu'elles sont essentiellement financées par la redevance, c'est-à-dire par l'argent des citoyens, soient gérées dans des conditions satisfaisantes, sans économies excessives qui pourraient nuire à la qualité du service rendu, mais sans gaspillage et sans frais excessifs. »

Le constat, la question et le principe ne sont pas de moi mais d'un certain Jacques Chirac, aujourd'hui absent, mais à l'époque Premier ministre. Ces propos qu'il a tenus lors de la séance du 23 juillet 1974, cette année d'avant la disgrâce, figurent à la page 3648 du *Journal officiel* des débats de l'Assemblée nationale.

Ce débat-là s'était terminé à l'aube par l'adoption d'un « projet de circonstance à la suite d'une discussion « bâclée », comme l'avait dit alors M. Joël Le Tac, ce qui ne l'avait d'ailleurs pas empêché de voter, quelques heures plus tard, la réforme qu'aujourd'hui il condamne, qu'il a fait condamner par la commission des finances en lui demandant de ne pas ratifier le projet qui nous est soumis.

Je veux croire qu'il ne se reniera pas avant le chant du coq, ni à l'heure du berger (*Sourires.*) et qu'il ne déjugera pas ses collègues sans les avoir réunis car ceux-ci, les 6 et 11 octobre, ont bel et bien estimé à l'unanimité que la réforme de 1974 se soldait par un échec.

M. Joël Le Tac, rapporteur spécial. Ce n'est pas écrit dans le rapport !

M. Georges Fillioud. Le rapport de M. Le Tac m'épargne la peine d'une démonstration qu'il a faite avec plus de pouvoir de conviction que je n'en aurais.

Il s'agit donc de majorer de 16,6 p. 100 le montant de la redevance tandis qu'augmentera le nombre des redevables qui est maintenant de neuf millions pour le noir et blanc et de six millions pour la couleur. Pour faire quoi ?

Le rapporteur a répondu lui-même : une moins bonne télévision qui perd de son audience, qui a été la meilleure du monde mais qui a cessé de l'être bien que, ou parce que devenue une excellente affaire publicitaire.

On nous propose rien moins, en effet — M. le ministre a été discret sur ce point — que de faire croître les recettes publicitaires de 18 p. 100. Le législateur avait sagement limité l'apport de la publicité au quart de l'ensemble des ressources, mais les patrons de chaîne ne considèrent pas cette mesure comme un plafond à ne pas dépasser. Ils en ont fait un objectif commercial. MM. les rapporteurs l'ont d'ailleurs écrit tous les deux.

Ainsi, les rentrées publicitaires représentent 50 p. 100 du budget d'Antenne 2 — 575 millions de francs sur un peu plus d'un milliard — et 68 p. 100 du budget de TF 1 — 680 millions de francs sur un milliard. Nous serons donc passés en quatre ans, de 1976 à 1979, de 167 à 225 ou 230 heures de « M. Meuble » ou de « Mère Denis », de papier hygiénique ou de couches culottes qui absorbent tout, même le suint du crétinisme livré à domicile par l'appareil d'Etat !

« Il faut », disait Valéry Giscard d'Estaing en réfléchissant au rôle de la télévision, « améliorer le mode de vie des Français ainsi que le niveau de la connaissance ». Ajax et Harpic sont là pour ça, ils nettoient tout, même ce que l'on ne saurait dire.

Je proposerai contre ces détours au moins un contrepoison : plafonner le temps de la publicité et non le montant de ses recettes, et — ce sera l'objet d'un amendement que j'ai déposé — répartir son produit entre tous les organismes de radio-télévision, au lieu de l'affecter aux deux seules sociétés qui ont autorité pour recevoir de la publicité, ce qui les transforme, peu à peu, je dirai même vite, vite, en supports publicitaires.

Certes, le détournement à des fins commerciales du service public n'est pas le seul responsable de la dégradation de notre système audiovisuel. Le démantèlement de l'ORTF portait déjà les germes de cette évolution. Il y a quatre ans, nous étions seuls à le dire ; désormais, tout le monde, ou à peu près, le reconstruit, y compris vous, monsieur le ministre, qui êtes contraint de plaider un bien mauvais dossier, que vous appelez vous-même celui « de la dernière chance ».

Quant à mon vieil adversaire M. Robert-André Vivien, porte-parole de la majorité, — vieil adversaire pour les années que nous avons passées à polémiquer et non par l'âge — je n'ai jamais mis en doute sa bonne foi. Mais, si sa foi demeure, ce que je sais, elle est de moins en moins bonne puisque plus personne n'ose maintenant refuser l'aveu que la loi de 1974 n'était fondée que sur des prétextes.

Reportez-vous encore au rapport de M. Le Tac, page 21 : « Le péché originel de la loi de 1974 est qu'elle a été nourrie au départ d'arrière-pensées, certaines inavouées, d'autres à peine dissimulées, quelques-unes proclamées... Il n'aura pas fallu quatre ans pour que la démonstration soit faite que la réforme de 1974... ne pouvait déboucher que sur une impasse pour ne pas dire un échec ».

« Réformons la réforme », dit aussitôt le rapporteur. Moi, je dis « chiche », sans tirer plaisir d'avoir été le premier à le proclamer avant lui et quelques autres, mais en souhaitant qu'ils continuent cette fois de le dire jusqu'à la fin de ce débat, y compris jusqu'à leur vote.

Vous dénonciez jadis le « monstre » ORTF, devenu « ingouvernable », et ses péchés capitaux : pléthore du personnel, gabegie financière, prolifération administrative. Vous êtes bien obligé aujourd'hui de reconnaître que ces mêmes défauts continuent d'exister. Ils sont même devenus vices : il y a d'ailleurs de personnel, un déficit accru, un envahissement plus grand encore des fonctionnaires, au point que les frais administratifs — cela figure aussi dans le rapport de la commission des finances — ont augmenté de plus de 80 p. 100, mangent tous les crédits et ne laissant à la création que les reliefs de leurs somptueux banquets.

Les « théorèmes » auront bientôt complètement gagné sur les saltimbanques. Il n'y a d'ailleurs déjà presque plus de saltimbanques dans les espaces où se décident les programmes.

Il faut que le Parlement sache où passent les crédits qu'il vote et comment s'élaborent les émissions que la France offre aux Français.

Il faut que le Parlement sache que les réalisateurs, dont la fonction est de créer, sont éliminés de la production.

Il faut que le Parlement sache que, sur mille six cents réalisateurs homologués, il en est des centaines que ne peuvent même pas entrer dans les locaux de la rue Cognac-Jay ou du quai Kennedy, parce qu'ils n'ont pas la carte accréditive pour une émission programmée et qu'ils se heurtent dès lors à la barrière policière.

Il faut que le Parlement sache que les présidents et les directeurs des sociétés de programme ont rang non plus de secrétaire d'Etat, mais de ministre à part entière tandis qu'ils négotient et généralement refusent une journée de tournage supplémentaire à une émission de qualité sous le prétexte que cela entraînerait trop de frais.

Il faut que le Parlement sache qu'il n'y a plus dans chaque chaîne qu'un seul décideur, appuyé sur son appareil administratif à programmer toujours la même émission : celle qui coûtera le moins cher et ne dérangera personne. Ce qui conduit à louer des films, à acheter des séries étrangères, à programmer aux meilleures heures d'audience des jeux insipides et d'interminables tribunes ou débats et à relaire inlassablement la même émission de variétés dont la recette est si assurée qu'il n'est même pas besoin de changer de présentateur, ni de vedettes, ni de refrains, ni de chansons.

Plus besoin non plus, d'ailleurs, de chercher d'autres producteurs que les habitués du tiroir-caisse de l'audiovisuel. Ceux-là — ils ne sont qu'une vingtaine à se partager le gâteau — sont sûrs et tranquilles. Quelques-uns se sont même organisés en sociétés privées pour mieux distribuer entre eux les bénéfices. Et ils ont l'incomparable avantage de ne risquer de brûler personne puisqu'ils ne répandent que de l'eau tiède.

Grâce à eux se trouve du coup presque réglé le problème de la censure : il n'y a plus besoin de censeurs puisqu'il n'y a plus rien à censurer.

Dès lors, le maintien d'un appareil de production original, entièrement financé par les usagers et que le monde nous a longtemps envié — je veux parler de la Société française de production — n'a plus qu'un intérêt vite devenu secondaire, bien que national, au regard des grands intérêts privés et particuliers en jeu.

Mon camarade Dominique Taddéi devant traiter de cette question, aujourd'hui actuelle et majeure, je dirai seulement qu'après avoir organisé la faillite de cette entreprise nationale en la soumettant aux lois du marché, on prépare maintenant son exécution par une campagne d'opinion bien orchestrée. « Quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage. »

J'observe que la presse, depuis quelques jours, est enragée contre la SFP. C'est d'elle que vient tout le mal. On lui a confié une mission impossible et elle n'a même pas été capable de la remplir !

C'est la rage, on vous dit ! Et cela ne se guérit pas.

Témoins, le *Figaro*, révélant il y a quatre jours la gravité de la maladie par la publication anticipée du rapport de notre commission des finances.

Les rotatives de M. Hersant, ci-devant député et, hélas ! toujours patron de presse, tournent plus vite sans doute que celles de l'Assemblée nationale puisque ses lecteurs auront eu connaissance dès lundi matin de ce rapport, tandis que nous, députés, ne l'aurons eu en distribution sur place, ici, qu'hier dans l'après-midi.

Cette dernière remarque de forme n'est qu'incidente, mais les objections de fond que j'ai présentées expliquent que le groupe socialiste ne puisse donner approbation à la démission nationale qui nous est proposée et qui serait consacrée par le vote de l'autorisation donnée au Gouvernement de percevoir la redevance...

M. Marc Lauriol. C'est étonnant !

M. Georges Fillioud. ... d'autant plus que ce serait, selon les propositions du ministère de tutelle, entériner du même coup un véritable détournement de fonds publics tendant par la généralisation de la coproduction — ce que M. Lecat vient d'expliquer — à disposer en faveur de l'industrie privée du cinéma d'une fraction importante de la contribution des usagers à la télévision nationale, la leur, c'est-à-dire celle de la France et des Français.

Elle, la France, et eux, les Français, revendiquent un autre droit que nous, socialistes, reconnaissons et que personne ne pourra plus nier bien longtemps : l'aspiration à une autre forme de communication entre les hommes, pour l'information, le choc des opinions, la découverte, la culture, l'usage commun du patrimoine et du présent, la connaissance des autres et leur reconnaissance.

Les moyens techniques existent, mais ils vous font peur. Sans doute n'avez-vous pas tout à fait tort de les craindre car ils sont aussi redoutables pour le régime établi et pour le conformisme des idées que fut jadis l'instruction publique.

Mais vous ne retarderez pas beaucoup l'explosion de la communication à l'âge qu'a atteint notre société. Votre défense est dérisoire qui consiste à tenter de l'enfermer dans un appareil d'Etat ou à essayer de la contenir dans un système répressif, tel que celui que vous avez organisé contre les radios libres. Tout cela, soyez-en assurés, explosera quand même, malgré vous, avec encore plus de force, et vous vous demanderez pourquoi. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Madelin.

M. Alain Madelin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si l'on en croit certains reportages à sensation parus récemment dans la presse, si l'on en croit aussi certains propos tenus ce matin ici même, la réforme de 1974 est un échec, les sociétés issues de cette réforme sont malades et nous sommes maintenant rassemblés au chevet de l'une d'entre elles : la SFP.

Ce diagnostic, à mon sens, est sévère et même injuste.

Prenons le cas de la SFP. On fait aujourd'hui grand tapage à propos du « trou » financier important de cette société. Je crois, au contraire, que la création de la SFP n'a peut-être fait que révéler au grand jour des problèmes plus profonds posés par notre production télévisée.

D'abord, les mêmes problèmes se posaient sans doute au sein de l'ancien ORTF. Seulement, au lieu d'apparaître au grand jour comme un trou financier, ils provoquaient en réalité de nombreux petits déficits soigneusement camouflés dans l'ancienne structure. On a regroupé les petits ruisseaux, et l'on s'étonne aujourd'hui qu'ils fassent une grande rivière !

Ensuite, on a demandé à la SFP d'être rentable et, dans le même temps, on lui a imposé un certain nombre de contraintes — contraintes touchant au personnel et contraintes techniques — qui, bien évidemment, ne pouvaient que se traduire financièrement.

Enfin, et ce n'est pas une découverte — en tout cas pas pour moi — il est difficile d'exiger une saine gestion financière dans un secteur qui échappe aux règles de l'économie de marché.

Malgré tout, le monopole est peut-être souhaitable en matière de radio et de télévision — en tout cas, le Parlement a décidé, en 1974, de l'instituer — mais, en matière de gestion économique, les structures issues de cette situation de monopole, du moins certaines d'entre elles, présentent des inconvénients.

L'Etat producteur, même quand il l'est indirectement, comme dans le cas présent, est en général un mauvais producteur. A cela, il y a des raisons bien connues : les sanctions économiques ne s'appliquent pas, l'argent des contribuables est toujours là pour éponger les dettes, les projets ambitieux trouvent toujours des oreilles complaisantes.

Ce sont là, incontestablement, des défauts, qu'il faut s'efforcer de corriger vigoureusement. Mais peut-être sont-ils inhérents au système ; il convient alors non de se contenter de bonnes résolutions, mais aussi de porter sur ces points une vigilance permanente. C'est pourquoi je ne suis pas certain que le cheval SFP soit un bon cheval dans une écurie de monopole. Je ne veux pas me prononcer davantage sur la qualité du jockey ou sur les erreurs qu'il a commises, mais je suis certain d'une chose : dès le départ, on a surchargé le cheval et on a ensuite accumulé les obstacles.

Maintenant, que pouvons-nous faire ?

La SFP est une richesse nationale. Mais il faut savoir qu'une production de qualité et que le maintien de l'exigence d'un service public coûtent évidemment cher. C'est pourquoi, dans la situation actuelle, il faut dire non au démantèlement, mais il faut dire oui à l'exigence de service public, oui aussi à la rigueur dans la gestion.

Les contribuables, plus précisément les téléspectateurs, doivent en avoir pour leur argent. C'est pourquoi je souhaite que soit utilisé au mieux le potentiel de la SFP.

Il faut que la SFP, monsieur le ministre, nous donne des réalisations de qualité ; pour cela, les chaînes doivent accroître leurs commandes.

Il faut que la SFP, qui possède un personnel de contrôle, des réalisateurs, des producteurs, des techniciens de qualité, reçoive les moyens de travailler. Mais il faut aussi que ces personnels travaillent et respectent le public.

Il faut aussi, dans la gestion de la SFP, maintenir, même développer, les règles commerciales, qui seront peut-être l'antidote du laxisme existant dans de telles structures. Sur ce point, monsieur le ministre, je me réjouis des solutions réalistes que vous nous avez présentées.

Cela étant, il ne faut pas examiner les problèmes de la radio-télévision, et plus généralement les problèmes de l'audiovisuel, avec une courte vue. Il convient, au contraire, de penser à l'avenir.

M. Le Tac a souligné dans son rapport quelques-uns des aspects de la formidable révolution de l'audiovisuel en cours. Or, s'agissant des techniques, nous en sommes certainement encore à l'âge de pierre de cette révolution.

Songez à ce qui se prépare, aux satellites qui permettront la réception sur nos téléviseurs de multiples chaînes, à la télé-distribution, au vidéo-cassette qui se développe dès aujourd'hui,

au vidéo-disque qui se prépare pour demain, à la télé-transmission, à l'irruption prochaine et souhaitable de l'audiovisuel dans l'enseignement et dans les loisirs.

A côté de ces techniques nouvelles de demain ou d'après-demain, des besoins nouveaux apparaissent. Permettez-moi, sur ce point, de dépasser le cadre étroit de notre débat sur la seule radio-télévision.

Comme le disait le philosophe Raymond Rouyer : « Le monde occidental souffre de famine psychique au milieu d'une abondance énorme d'aliments à sa disposition. »

Après le besoin de nourritures matérielles, de nouveaux besoins s'affirment aujourd'hui. Contrairement peut-être à ce que croient certains politiciens et de nombreux démagogues, les hommes aspirent certainement aujourd'hui à la stabilité et à l'enracinement : ils ont besoin de respirer.

C'est ce qu'exprime confusément ce slogan aujourd'hui populaire de « vivre et travailler au pays ». C'est aussi ce qui explique le succès de certains feuilletons télévisés qui évoquent nos racines historiques ou retracent l'histoire d'une famille à travers plusieurs générations. C'est encore la raison du succès populaire de romans comme *Cheval d'orgueil*, de Per-Jackez Hélias, ou *La Billebaude*, d'Henri Vincenot.

A cet égard, il faut féliciter FR 3 de sa nouvelle politique d'information qui fait une large place aux régions.

M. Bertrand de Maigret. Très bien !

M. Alain Madelin. Peut-être faut-il aller encore plus loin et lui donner les moyens de poursuivre dans cette voie.

Mais je reviens à ces besoins nouveaux : besoins d'identité, d'histoire, de sacré, d'enracinement, soif de libertés, d'autonomie et de morale qu'on retrouve aussi derrière les bouillonnements d'une jeunesse qui cherche sa voie.

Dans la satisfaction de ces nouveaux besoins, qui sont pour beaucoup des besoins culturels, la télévision a un rôle immense à jouer.

S'agissant de la radiodiffusion, monsieur le ministre, il existe un profond besoin de radios locales. Or je crois qu'il ne peut pas être satisfait dans le cadre du monopole et de la loi de 1974. Sur ce point, j'ai déposé une proposition de loi avec plusieurs de mes collègues...

M. Georges Fillioud et M. Guy Ducloné. Nous aussi !

M. Alain Madelin. ... et je souhaite plus que jamais que l'on aille aussi loin que possible dans la voie de la liberté.

En ce qui concerne la télévision, je voudrais revenir sur notre production actuelle et passée, sur les émissions de qualité qui sont aujourd'hui stockées à l'Institut national de l'audiovisuel, sur les productions nouvelles réalisées tant par la SFP que par les nouvelles chaînes de télévision.

A quoi sert de s'interroger sur l'opportunité de l'octroi de quelques millions de francs pour la réalisation de telle ou telle production si, dans le même temps, des richesses aussi importantes que telles ou telles émissions anciennes sont aujourd'hui classées dans les archives de l'INA et se dégradent de jour en jour ?

Toutes ces productions actuelles et passées représentent, en effet, une richesse culturelle exceptionnelle et constituent une partie très importante de notre patrimoine.

Mais ce patrimoine audiovisuel ne doit pas être apprécié, comme nous le faisons depuis ce matin, selon des critères économiques, en recherchant une rentabilité qui sera toujours à court terme. Il faut tenir compte, en effet, de l'existence des besoins culturels dont j'ai parlé et de l'apparition des nouvelles techniques — vidéo-disque, vidéo-cassette, télédistribution, et tant d'autres — qui seront autant de moyens de mettre en valeur ce patrimoine audiovisuel qui continue à s'accroître et à se développer dans le cadre de la télévision.

Ces moyens permettront aussi de le mettre à la disposition de chacun. Dans ce domaine futur, mais très proche, le service public — qui ne sera sans doute pas seul, car le secteur commercial et les associations y auront certainement leur part, pour le plus grand bien de la liberté — aura une mission importante : maintenir la qualité et transmettre notre culture.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je souhaite que votre politique en la matière tienne compte des trois observations suivantes.

Premièrement, il faut apporter le plus grand soin à la protection de notre patrimoine audiovisuel.

Si ce que l'on raconte ici ou là sur la mauvaise conservation de nos archives au sein de l'INA, leur saccage même, leur dégradation, est vrai, c'est tout à fait inadmissible.

Deuxièmement, il faut maintenir une production française de qualité et s'opposer énergiquement aux productions étrangères rachetées à bas prix, parfois, dans un lamentable souci d'économie et qui envahissent nos écrans.

Troisièmement, nous devons employer à plein notre potentiel de création au sein de la SFP.

Nous avons le devoir d'être exigeants. Mais, songeant à l'avenir, nous devons également nous donner les moyens d'une grande politique culturelle audiovisuelle. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Leroy.

M. Roland Leroy. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où nous discutons le budget de la radio et de la télévision, se déroule aux abords de l'Assemblée une manifestation des personnels en grève de la Société française de production.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Cela ne nous impressionne pas, ne nous a jamais impressionnés et ne nous impressionnera jamais !

M. Guy Ducloné. Ce n'est pas pour vous impressionner, mais pour exprimer leur mécontentement.

M. Roland Leroy. Plusieurs de nos collègues, monsieur Robert-André Vivien, sont allés exprimer la solidarité complète des parlementaires communistes...

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. C'est vous qui les avez convoqués !

M. Roland Leroy. ... avec les travailleurs de la SFP. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Cette solidarité a une triple signification. Nous sommes avec eux parce qu'ils défendent leur emploi, parce qu'ils défendent un outil de création comme la France devrait en avoir beaucoup, parce qu'ils participent ainsi à un combat de notre peuple contre votre politique de déclin de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Leur lutte déchire, en quelque sorte, le voile à l'abri duquel le Président de la République, vous-même, monsieur le ministre qui venez de son cabinet, et les deux rapporteurs de la majorité MM. Le Tac et de Préaumont, entendez pousser jusqu'au bout les conséquences de la loi giscardienne d'août 1974.

M. Jean de Préaumont, rapporteur pour avis. Il n'y a aucun doute !

M. Roland Leroy. Depuis plusieurs jours, avant même que les députés aient reçu son rapport, M. Le Tac a alimenté une véritable campagne de presse contre la société française de production. Il a choisi ses supports ! Pour ne prendre que la journée du lundi, le *Hersant-matin*, je veux dire le *Figaro* et le *Hersant-soir*, je veux dire *France-Soir*, consacraient des colonnes entières sous les titres-choix suivants : « Bilan-catastrophe de la télévision », « Les folies de la radio et de la télévision », « Les bombes du rapport Le Tac », « Rien ne va plus à la SFP au bord de la faillite ».

Je veux faire deux observations à ce propos. La première, c'est que la suppression de l'ORTF en 1974 a été préparée dans le même style. On sait aujourd'hui officiellement que, contrairement à ce que vous affirmiez alors, l'Office était plus qu'en équilibre.

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. C'est totalement faux !

M. Roland Leroy. Deuxième observation : les difficultés de gestion de la SFP étaient en germe dans la loi de 1974. Ce qui ne va pas à la SFP, ce qui l'a mise dans l'ornière, c'est votre loi.

De l'argent ? Il y en a : la redevance a galopé, la publicité s'est emballée, les postes en couleur se sont multipliés. Mais la loi a coupé la SFP de ces ressources.

Du travail ? Il y en a : le nombre d'heures de programmes a augmenté. Mais vos *missi dominici* à la tête des sociétés de programme commandent de préférence au secteur privé et achètent de plus en plus des images américaines.

De la capacité technique, du savoir-faire, du talent ? Il y en a : les Buttes-Chaumont demeurent un bel outil de production nationale. Ses 2 976 agents — 39 de moins qu'en 1976 — représentent un riche capital humain. Ses personnels artistiques aspirent à inventer, à innover, à créer. Mais vous assurez à peine la maintenance de cet outil national. Vous mettez fréquemment du personnel en sous-emploi. Vous faites chômer beaucoup d'artistes ou vous les confinez dans un travail mutilant de tâcheron.

Oui, ce qui ne va pas à la SFP tient à la loi de 1974, et vous en prenez prétexte aujourd'hui pour aller jusqu'au bout de votre stratégie : le déclin de la télévision française, de son outil de production national, de la création télévisuelle française dans sa diversité.

Avec les personnels dont nous avons rencontré sur place les organisations syndicales — CGT, CFDT, SCORT — avec les réalisateurs de la télévision française dont le manifeste, déjà signé par 230 d'entre eux, revendique si heureusement la nécessité et le droit pour les téléspectateurs à la rencontre avec la création, dans sa pluralité, nous entendons tout faire pour stopper votre nouveau mauvais coup, votre tentative de faire de la télévision une « industrie culturelle », comme vous dites parfois.

M. Jean de Préaumont, rapporteur pour avis. Cela vaut mieux que la culture industrielle !

M. Roland Leroy. J'ai relevé plusieurs de vos propos, monsieur le ministre. Ils sont éclairants : « Nous voudrions que la gestion de la SFP se rapproche de plus en plus d'une gestion réellement commerciale. » Ou encore : « Le personnel de la SFP doit être motivé. »

C'est le vocabulaire traditionnel de la rentabilité chère au tandem Gouvernement-grand patronat. Pour vous, le petit écran doit être, en quelque sorte, le robinet aux images fabriquées dans le privé et par les Américains. Vous êtes impatient de faire de la SFP que M. de Préaumont définissait curieusement, en 1974, comme une société « crypto-publique »...

M. Jean de Préaumont, rapporteur pour avis. Certes !

M. Roland Leroy. ... Vous êtes pressé, dis-je, d'en faire une société crypto-privée !

Toutes les idées répandues dans la majorité, et au-delà, sur une séparation des secteurs vidéo et film, sur une filiale cinématographique avec ou sans personnel, sur une SFP noyau d'un secteur d'Etat de l'audiovisuel, toutes tournent le dos à la seule solution qui vaille et que, dès 1974, notre groupe avait proposée dans un amendement toujours d'actualité : « Une société nationale de production est chargée de réaliser l'essentiel des émissions décidées par les sociétés nationales de programme ».

Cela veut dire que la SFP doit réintégrer le service public, avoir accès direct aux ressources de la redevance et être démocratisée, notamment par la mise en place d'un conseil d'administration où le Gouvernement sera minoritaire, où seront représentés le Parlement, les personnels et des professionnels de la culture, le conseil d'administration assurant la transparence de la gestion et élisant son président.

Il n'y a pas d'autre solution pour assurer la pérennité de la SFP, pour réaliser une importante et essentielle production de créations télévisuelles nationales, pour garantir l'emploi des personnels.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré tout à l'heure que vous souhaitiez qu'à côté des entreprises privées subsiste une entreprise française importante et ambitieuse — ce sont vos propres termes, et je ne crois pas en avoir oublié aucun. Vous ne nous avez pas indiqué que cette société devait être nationale. Mais surtout vous ne faites rien pour renverser le mouvement que vous impulez et qui mine la SFP de l'intérieur.

Au contraire, vous avez apporté la confirmation, dans votre discours, que votre pouvoir ne pouvait pas supporter la création dérangeante — d'ailleurs, pour lui, toute création est dérangeante. Vous en avez donné une nouvelle preuve en parlant de dernière chance, en comparant la SFP à un cancer qu'il faudrait se garder d'inoculer à un corps sain, celui de la télévision, que vous maîtrisez par ailleurs.

Comme le disait devant nous, à la SFP, une responsable syndicale de la CGT : « La création, c'est notre usine ». C'est vrai pour les travailleurs de la SFP. Nous ajoutons : « La création, c'est le plaisir et l'enrichissement des téléspectateurs, c'est aussi l'intérêt national ».

Cet intérêt national me permet d'aborder un deuxième point sur lequel vous avez été fort discret tout à l'heure : il existe en France, aujourd'hui, un besoin grandissant d'information, un droit exigeant à l'information. Dans la société contemporaine, personne ne peut, à lui seul, réunir les éléments de connaissance suffisants pour en dégager une analyse individuelle totale du mouvement de la société. Notre époque est celle de la pluridisciplinarité, comme on dit. Par conséquent, elle exige les échanges, la communication, la libre circulation des informations, la confrontation des points de vue.

Dans le même temps, les progrès de la technique donnent les moyens de satisfaire cette nécessité : les satellites, la radio, la télévision, la transmission des journaux imprimés par facsimilé sont autant de moyens techniques qui correspondent à ce besoin de la société contemporaine.

J'ajouterais que transparaît par tous les pores de la société d'aujourd'hui l'exigence d'une réelle démocratie, d'une participation active et responsable de toutes les femmes, de tous les hommes, au mouvement de la société. Ce besoin, cet appel de démocratie, ne peuvent être satisfaits que par la rapidité et le développement des moyens de communication et d'échange.

Il s'en dégage, à mon avis, deux conclusions d'ordre général : c'est, d'une part, qu'à notre époque le droit à l'information est devenu désormais un droit fondamental comme le droit au travail, aux loisirs ou à la culture ; c'est, d'autre part, qu'il n'y a pas d'information sans pluralisme car l'information implique la vraie confrontation des idées et des opinions.

Or le grand capital et son pouvoir, celui dont vous êtes le ministre de l'information, sinon de la propagande, s'opposent à tout prix au pluralisme d'opinion et d'expression.

La radio-télévision en est l'illustration. Giscardisme comme jamais, elle se redéploie, notamment depuis un an, dans un sens anticommuniste jamais vu. Wolinski avait bien raison de montrer en dessin, il y a quelques jours, qu'il ne suffisait plus d'être non communiste pour avoir droit à la parole lors des principaux journaux télévisés. Il faut être anticommuniste.

Le Président de la République a bien fait les choses pour garantir et organiser sa communication avec les Français. Par M. Xavier Gouyou-Beauchamp, ancien membre de son cabinet, maintenant président de la SOFIRAD, l'Elysée contrôle Europe n° 1. Par M. Yves Canac, ancien membre de son cabinet, maintenant président de l'agence Havas, l'Elysée contrôle RTL. Par M. Michel Bassi, ancien propagandiste giscardien en chef pour les élections législatives, l'Elysée contrôle Radio Monte-Carlo. Par M. Bouzinae, ancien directeur du journal giscardien *Nic-Matin*, l'Elysée contrôle l'AFP. Par M. Hersant, cheveu-léger du giscardisme, l'Elysée contrôle un empire de presse écrite. Par vous, monsieur Lecat, ancien responsable de ses services de presse, l'Elysée contrôle la communication audiovisuelle.

La boucle est bouclée. Il n'y a plus, on presque plus, de trous. L'Elysée tient l'amont de l'information. Ecrits, sons et images tentent de giscardiser la France à coups de plumes, micros et caméras dociles. Sur cette base de toute-puissance, vous n'avez concédé en aval qu'un droit de réponse en culotte courte, allant jusqu'à refuser au parti communiste français le droit de choisir son porte-parole en la circonstance. Votre ministère est, en réalité, celui de la non-communication, de la non-information et le ministère de la propagande giscardienne. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Complaisance à l'égard de toute attaque anticommuniste d'où qu'elle vienne : telle est la règle en vigueur à la télévision et à la radio.

Mais, quand il s'agit du parti communiste, la pratique constante est le silence, le jeu savant des omissions et des falsifications, le mensonge.

Nous ne demandons pas que des journalistes soient embauchés à la télévision et à la radio parce qu'ils sont communistes, mais que cesse la discrimination qui frappe les journalistes communistes. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Il n'y a pas de journaliste communiste commentateur. Lorsque le Président de la République s'entretient, par exemple, de politique internationale, il n'y a pas, non plus, de journaliste communiste.

Les antennes de la télévision nationale saluent longuement et fraternellement la naissance de la moindre publication de M. Hersant, mais le nombre de jours où *l'Humanité* est « oubliée » ou falsifiée dans les revues de presse ne se compte plus.

M. Georges Gosnat. Hier soir encore !

M. Roland Leroy. En effet. Il y a trois jours, Georges Marchais le soulignait dans l'éditorial de *l'Humanité*, dans sa nouvelle présentation.

On pourrait multiplier les exemples : les dirigeants de notre parti parlent dans de nombreux meetings : on se tait. Le comité central se réunit : on se tait. Notre parti rencontre les partis communistes d'Italie, de la République démocratique allemande, du Viet-Nam, d'autres partis, les FLN d'Algérie, les travailleurs danois : on se tait. Mais que M. Poniatowski parle devant une poignée de fidèles, on répète midi et soir pendant deux jours : « Poniatowski a dit... »

Le pouvoir propose un plan sur la sidérurgie ? Dès sa publication, la cause est entendue : les spécialistes en économie se mobilisent sur les deux chaînes pour nous convaincre qu'il

s'agit bien d'un « plan de sauvetage », que c'est le seul possible. Le plan est discuté ici, à l'Assemblée nationale ? Les comptes rendus que font la presse et la radio des débats parlementaires ne donnent à voir et à entendre qu'un duo entre M. Monory et le parti socialiste. Les communistes font des propositions ? Elles sont escamotées. M. Ferry multiplie ses interventions à l'Antenne pour dire son accord avec le plan. Mais ni TF 1, ni Antenne 2 n'ont jugé utile de consulter les travailleurs de la sidérurgie.

Le rédacteur en chef de notre quotidien la *Marseillaise* est sauvagement roué de coups par des policiers ? Pas un mot à la télévision ni à la radio. Il faut une intervention de mon collègue Mareel Tassy pour que FR 3 en fasse, enfin, état.

La discrimination anticommuniste a un sens profond. Elle est destinée à masquer la politique de déclin de la France. Elle est destinée à organiser, ce que vous espérez vainement, le recul du parti communiste.

Il y a trois semaines, TF 1 présente une interview de celle qu'on appelle « la chienne de Tulle » pour la responsabilité qu'elle porte dans le massacre des résistants de cette ville.

En notre nom, notre collègue Jacques Chainade proteste. Monsieur le ministre, vous faites alors part de l'émotion gouvernementale et vous annoncez qu'il sera donné à cette affaire « les suites qu'elle doit normalement comporter ». La suite, c'est le film déshonorant sur Eva Braun projeté sur FR 3.

A ce sujet, Guy Ducoloné a posé hier une question au Gouvernement. Cette fois, c'était Mme Veil qui était déléguée à l'émotion gouvernementale. Cela n'a rien changé à cette réalité : la diffusion d'un tel film le jour où une manifestation, passée sous silence, marquait le jour anniversaire de l'exécution des communistes à Châteaubriant.

Ne recommencez pas le coup de l'émotion pour continuer la même politique ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le ministre de la culture et de la communication. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Leroy ?

M. Roland Leroy. Oui, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la culture et de la communication. Monsieur Leroy, j'étais hier en déplacement à l'étranger et je n'ai donc pu répondre personnellement à la question concernant la programmation du film sur Eva Braun. Mme Veil l'a fait à ma place.

Je voudrais cependant, sans chercher à créer un mouvement de séance, apporter une information qui sera de nature à intéresser l'Assemblée. M. le Premier ministre, à la suite des deux incidents auxquels vous venez de faire allusion, a décidé d'adresser une lettre aux présidents des chaînes leur demandant d'établir, en accord avec leurs conseils d'administration, compétents en la matière...

M. Robert-André Vivien, président de la commission des finances. Absolument !

M. le ministre de la culture et de la communication. ... une règle concernant l'utilisation de témoignages de ce genre.

Il est de fait que, pour des raisons d'ailleurs complexes, une certaine presse écrite donne un assez large écho à des événements de cette période de la guerre, cédant à un goût du sensationnel dont devraient s'écarter la radio et la télévision.

M. Guy Ducoloné. Et Châteaubriant, dont on n'a pas parlé ?

M. Roland Leroy. Monsieur le ministre, vous venez de confirmer mes propos.

Cette réponse, c'est celle-là même que vous aviez déjà donnée le 5 octobre : vous alliez saisir par écrit le directeur de TF 1 pour appeler son attention sur cet incident ; des mesures allaient être prises pour qu'il ait les suites qu'il devait normalement comporter.

Aujourd'hui, c'est le même langage. Vous êtes deux ministres à avoir parlé trois fois de la même chose, à cette différence près que, cette fois, c'est le Premier ministre qui a écrit aux présidents des chaînes.

Et les bulletins d'information qui ont passé ce jour-là sous silence, je le répète, la manifestation de Châteaubriant rendant hommage aux communistes fusillés en 1941 sur notre sol ? Vous n'en dites rien : n'est-ce pas la preuve que vous n'estimez pas cette information importante ?

L'un de vos amis parlait de liberté, tout à l'heure.

Vous parlez volontiers de liberté, des droits de l'homme, mais en sens unique. En Tunisie, la peine de mort est requise contre des militants syndicalistes, des avocats, des journalistes français sont expulsés : le fait est passé sous silence. Depuis deux jours, les marins, les postiers font grève. Les ondes ne servent qu'à véhiculer les attaques contre ces travailleurs. Voilà quelques exemples du détournement de l'information auquel vous faites procéder, monsieur Lecat.

Je le dis ici avec une certaine solennité : il n'est pas tolérable de voir se perpétuer, s'aggraver cette campagne d'intoxication publique, où un quart des Français sont ignorés, bafoués voire insultés. C'est aux citoyens de ce pays dans leur diversité que je m'adresse de cette tribune au nom des communistes : ne laissez pas la télévision dont vous êtes tous en quelque sorte actionnaires par la redevance, vous trier : ne la laissez pas flatter certains, en éliminer d'autres.

Déjà, vous n'entendez plus toute une famille de pensée. Or, comme la souveraineté populaire, la souveraineté des arguments est pluraliste ou elle n'est pas. Il faut libérer notre pays d'une information caporalisée qui a choisi la consigne contre la conscience. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Nous sommes, nous, communistes, résolument du côté de la conscience et nous demandons tout de suite, comme première garantie du pluralisme de l'information radio-télévisée, que cesse cet interdit professionnel qui, analogue à la pratique de la République fédérale d'Allemagne, veut que chez nous l'on ne puisse être journaliste à la radio ou à la télévision si l'on est communiste.

Nous demandons aussi que soit possible, dans le cadre du service public, la création de radios locales fonctionnant selon la règle du pluralisme et de la démocratie.

Plus encore que l'année passée, la discussion du budget de la radio et de la télévision a fait apparaître, et ce sera ma conclusion, que tant pour la création — voyez ce que vous avez fait de l'Institut national de l'audio-visuel — que pour l'information vous êtes le pouvoir de la crainte, crainte devant le progrès, la démocratie, l'innovation, le pluralisme.

Vous avez pour vous l'argent, l'agio, la banque, la bourse, mais cela ne suffit pas à faire passer le faux pour le vrai. Le peuple français accepte de moins en moins votre coffre-fort à images. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Radiodiffusion et télévision (ligne 70 de l'état E) et article 62 (suite) :

(Annexe n° 12. — M. Joël Le Tac, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome VII, de M. Jean de Préaumont, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Travail et participation et formation professionnelle :

(Annexe n° 42. — M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial ; annexe n° 43. — M. Arthur Delhaine, rapporteur spécial ; annexe n° 44. — M. Parfait Jans, rapporteur spécial ; avis n° 571, tome XVI (Travail), de M. Jacques Sourdilhe, tome XVII (Participation), de M. Jean-Pierre Delalande, tome XVIII (Population), de M. Jean Fonteneau, tome XIX (Travail manuel), de M. Daniel Boulay, tome XX (Formation professionnelle), de M. Pierre Zarka, et tome XXI (Travailleurs immigrés), de M. Bernard Derosier, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.